



Diminution de salaire dans un cdi

Par **clelio**, le **16/07/2010** à **20:45**

Bonjour,rnrnj ai été augmenté en mai 2009 de 300 euros et en octobre 2009 mon employeur ma enlevé cette augmentation.Il me proposait un licenciement comme autre solution.rnrnJ ai refusé et accepté ma "diminution de salaire" sans rien signer. Est ce que la seule solution qui s'offre a moi est le prud homme?Car je ne peux pas aller jusque la et je veux conserver mon emploi.rnrnCordialement.

Par **jeetendra**, le **17/07/2010** à **09:55**

Bonjour, votre employeur recontre t'il des difficultés d'ordre économique (baisse du chiffre d'affaire par exemple), une baisse, diminution de salaire doit expliquée, justifiée, un accord est nécessaire, cordialement.